

## Programme B – CFAR - Accréditation individuelle

### ► Objectifs du programme d'accréditation individuelle (présentation publiée sur le site à l'attention des déclarants)

L'OA vous présente le programme d'accréditation individuel B. Celui-ci a été élaboré par l'organisme agréé avec une large concertation de spécialistes. Son contenu permet de répondre aux exigences du dispositif d'accréditation. La formation dans les activités pratiques, le suivi des recommandations, les moyens de prévention mis en place par chacun aideront à une réduction des risques et à une meilleure qualité de la pratique.

Les nouveautés du programme portent sur :

- la mise à jour des anciennes SAR,
- l'ajout de 2 recommandations portant sur le No Go au bloc opératoire et l'utilisation du bistouri électrique,
- la poursuite des activités d'accompagnement existantes.

Les 9 recommandations et les 2 activités de ce programme se répartissent dans les champs d'activité suivants:

- anesthésie réanimation,
- réanimation.

Dans le SIAM 2.0, la sélection des recommandations et des activités à réaliser est effectuée par le médecin lors de son engagement dans le dispositif.

### ► Contenu du programme d'accréditation individuelle :

Le programme d'accréditation individuelle comporte 4 exigences, à réaliser annuellement :

- la déclaration de 1 événement indésirable associé aux soins ciblé ou non (cf. Tableau 1. Liste des situations à risques actives.), en privilégiant si possible les situations à risque péri-opératoire : les événements déclarés peuvent se rapporter à un sujet ciblé à l'avance par la spécialité. Ces sujets, appelés « EIAS ciblés » correspondent à des risques que les experts ont choisi de privilégier comme sujets d'étude. Les déclarations sont analysées par les experts de l'OA, anonymisées, puis enregistrées dans la base de la HAS (dite de retour d'expérience),

### la mise en œuvre de 2 recommandations correspondant au champ d'activité du médecin (cf.

- Tableau 2. Liste des recommandations générales actives.) : il s'agit d'appliquer dans la pratique quotidienne les recommandations choisies par l'OA (émises par des sociétés savantes, des institutions ou par le conseil scientifique de l'OA) ; le médecin choisira obligatoirement 2 recommandations à mettre en œuvre sur les 9 proposées,
- la réalisation de 2 activités correspondant au champ d'activité du médecin (cf. Tableau 3. Liste des activités du programme d'accréditation individuelle. **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** ),
- le déclenchement du bilan (annuel ou d'accréditation) : il permet de soumettre à l'OA le travail effectué dans l'année pour pouvoir obtenir l'accréditation et la conserver. Il est seulement possible de réaliser un bilan 3 mois avant la fin de chaque période annuelle.

**Tableau 1. Liste des situations à risques actives.**

Intitulés des situations à risques	Référence	Date Création ou modification
Retard transfusionnel	SAR_2019_010318	C : 22/04/2008 M : 08/06/2017
Erreur médicamenteuse et informatique	SAR_2019_010319	C : 22/04/2008 M : 08/06/2017
Accès difficile aux voies aériennes non prévu	SAR_2019_010321	C : 22/04/2008 M : 08/06/2017
Conflit relationnel avec un patient et/ou sa famille	SAR_2019_010322	C : 13/05/2011 M : 08/06/2017
Défaillance dans la prise en charge d'un patient sous AC et/ou AAP	SAR_2019_010323	C : 13/05/2011 M : 08/06/2017
Défaillance de la communication et/ ou de la coopération avec les autres professionnels de santé	SAR_2019_010324	C : 08/06/2017
Défaillance du dossier informatisé	SAR_2019_010325	C : 08/06/2017

**Tableau 2. Liste des recommandations générales actives.**

Recommandations générales	Référence	Date Création ou modification
Prévenir le retard transfusionnel en anesthésie et en réanimation	REC_2019_010256	C : 22/04/2008
Réduire le risque lié à un contrôle non prévue difficile des voies aériennes supérieures	REC_2019_010257	C : 22/04/2008
Prévenir le risque d'erreur d'administration des médicaments en Anesthésie et en Réanimation	REC_2019_010258	C : 22/04/2008
Prise en charge des surdosages, des situations à risque hémorragique et des accidents hémorragiques chez les patients sous anticoagulants ou antiagrégant plaquettaire	REC_2019_010259	C : 13/05/2011
Utilisation de la check liste « sécurité du patient au bloc opératoire »	REC_2019_010260	C : 13/05/2011
Recommandation pour la pratique de l'antibioprophylaxie en chirurgie (SFAR)	REC_2019_010262	C : 13/05/2011 M : 2017
SSP de type 3 coopération entre anesthésie-réanimateurs et chirurgien	REC_2019_010263	2015
SSP de type 3 No Go au bloc opératoire : comment renforcer les barrières de sécurité ?	REC_2019_010264	2019

SSP de type 3 Comment gérer les risques associés à l'utilisation du bistouri électrique ? Fiche pratique « Bistouri électrique et stimulateurs cardiaques »	REC_2019_010266	2019
---	-----------------	------

**Tableau 3. Liste des activités du programme d'accréditation individuelle.**

Activités	Obligatoire / optionnelle
Engagement continu dans un programme d'évaluation des pratiques professionnelles dont la participation à des RMM	Obligatoire
Participation à des actions centrées sur la gestion du risque en anesthésie réanimation	Obligatoire